



MAI 2017 - N°7

GEORGES HENRI info

La revitalisation du quartier Georges Henri, poursuivie depuis quelques années déjà, redonne à cette artère commerciale historique de notre commune un caractère plus harmonieux et plus esthétique qui améliore son attractivité. Vous découvrirez les nouvelles suspensions florales qui contribuent, sans conteste, à embellir l'espace public tout en libérant de l'espace sur les trottoirs.

La seconde édition de « Georges Henri en fête » sera l'occasion d'explorer toute la richesse et la diversité du commerce local, dans une ambiance festive et conviviale. Mais aussi de participer à des activités variées : concert, bal populaire, spectacles de rue, activités pour enfants, bourse aux plantes et aux fleurs, animations autour du développement durable, marché d'artisans...

La réhabilitation de l'espace public et la redynamisation du quartier sont un travail de longue haleine. La commune s'y investit pleinement et a acquis plusieurs bâtiments afin de préserver le commerce tout en assurant la mixité en créant du logement aux étages.

Et le travail accompli porte ses fruits, malgré un contexte économique qui reste difficile, puisque plusieurs nouvelles enseignes ont rejoint l'avenue Georges Henri. Plusieurs beaux projets vont encore être développés dans les mois à venir. Nous aurons l'occasion de vous en reparler.

Michèle Nahum
*Echevine du commerce,
du développement
des noyaux commerciaux
et de l'expansion économique*

Olivier Maingain
Bourgmestre



L'AVENUE GEORGES HENRI EN FÊTE

Le week-end des 20 et 21 mai, l'avenue Georges Henri, le square de Meudon et le parc Georges Henri sont en fête. Dans une volonté de dynamiser le quartier et de faire souffler un vent de nouveauté sur les festivités de printemps, le Collège invite les habitants à participer à de nombreuses animations pour petits et grands dans une ambiance conviviale et musicale. L'occasion de découvrir toute la diversité des commerces locaux !

SAMEDI 14H → 01H

Dès 14h : Les commerçants vous invitent à découvrir leurs produits, avec notamment un parcours gourmand au gré des commerces de bouche. Nombre de magasins seront aussi ouverts en soirée.

Des jeux et des animations sont organisés pour les enfants, le tout au son d'orchestres de rue.

19h : Un grand repas citoyen invitera à la rencontre et au partage, l'occasion de se retrouver entre amis ou entre voisins au square de Meudon.

21h : Place au spectacle et à la musique dans le parc Georges Henri, avec des animations musicales et la féerie d'un spectacle circassien.

De 23h à 01h : Concert et bal populaire au kiosque du parc Georges Henri

DIMANCHE 9H → 18H30

De nombreux commerces seront ouverts, des activités pour les plus jeunes sont prévues ainsi que des groupes musicaux venus d'horizons les plus divers.

DÈS 9H : Marché aux fleurs – square de Meudon

Marché d'artisans et de créateurs dans l'avenue Georges Henri
Le parc Georges Henri sera le cadre d'animations autour du développement durable et de la préservation de la nature (essais de vélos électriques, création de nichoirs et de jardinières, information sur la biodiversité et les productions en circuit court, ...)





AMENAGEMENT URBAIN

Améliorer l'esthétique de l'avenue Georges Henri pour la rendre plus attractive



Mettre en valeur son magasin par un dispositif publicitaire c'est bien, mais trop de communication ou un affichage anarchique peuvent avoir un effet négatif sur la visibilité des commerces.

Au fil du temps, les panneaux et auvents publicitaires, les enseignes et les devantures commerciales ont été aménagés

avenue Georges Henri sans qu'une ligne directrice soit définie, entraînant un manque d'homogénéité et de cohérence qui nuit à l'aspect visuel de l'artère.

Pour lui donner une image plus dynamique et plus contemporaine, tout en préservant les caractéristiques du quartier, un règlement communal d'urbanisme zoné (RCUZ) est d'application dans l'avenue Georges Henri depuis 2012.

Le RCUZ vise à encadrer l'aménagement des devantures commerciales afin d'assurer une cohérence à l'ensemble et une bonne intégration dans le bâti existant (vitrines, auvents, étalages,...), à rationaliser l'installation d'enseignes, de dispositifs de publicité, d'affichage commercial ou culturel et à réglementer l'utilisation de l'espace public (étalage, terrasse, matériel publicitaire, etc.).

L'objectif est aussi de préserver et valoriser les façades d'immeubles et leurs caractéristiques d'ensemble (balcons, portes, vitraux, ferronneries, décorations, texture des murs, châssis, corniches,...).

Pour aider les commerçants qui souhaitent donner un coup de jeune à leur devanture, la commune a prévu ...

Deux primes communales à l'embellissement des façades, ou des murs d'héberge qui permettent ;

1. Pour le nettoyage et le jointoiment des façades non peintes, la pose de revêtement hydrofuge ou anti-graffiti, la réparation, le remplacement ou la peinture de châssis, portes, corniches, balcons ou tout autre élément en bois ou en métal. La prime s'élève à 30% du montant de ces travaux (maximum du montant des travaux : 50.000€ HTVA).
2. L'enlèvement ou le remplacement des enseignes des commerces et/ou des tentes solaires des immeubles. Prime = 50% du montant de ces travaux (maximum du montant des travaux 1.500€ HTVA).

Les montants des primes pour ces deux types de travaux peuvent être cumulés.

Signalons que des relevés des infractions urbanistiques vont bientôt être réalisés par le service de l'Urbanisme. Afin d'éviter des sanctions administratives pour non-respect du RCUZ, prenez contact avec le service de l'Urbanisme pour examiner les possibilités de mise en conformité.

Renseignements et demande de primes: la brochure est disponible au service de l'Urbanisme - Wolu Techni-Cité - 80 chaussée de Stockel - 1er étage (lu, me, ve de 8 à 12h)

Céline Delwiche : c.delwiche@woluwe1200.be – 02.761.29.66 (fermé mardi et jeudi après-midi)

En parallèle...

Le service communal de l'Urbanisme finalise un projet de plan particulier d'affectation du sol (PPAS) qui favorisera le renouveau commercial de l'avenue, en autorisant par exemple la jonction de deux immeubles pour disposer d'une surface commerciale plus grande. Le bâti, ancien, de l'avenue Georges Henri n'offre pas de possibilité d'extension des surfaces commerciales. C'est une des faiblesses qui empêche certaines enseignes de s'établir dans l'avenue. Le cahier des charges pour la création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel est également en cours de finalisation.

Ces deux projets seront présentés aux habitants et aux commerçants lors d'une réunion d'information dans le courant du 2^{ème} semestre de cette année.



Un tag ou un graffiti sur votre bien ? La commune le nettoie gratuitement

Depuis 2010 il est possible aux propriétaires ou locataires de faire nettoyer, par les services communaux, un tag ou un graffiti sur un bien privé et visible depuis l'espace public. Le premier nettoyage est gratuit... mais attention, le propriétaire qui ne ferait pas nettoyer sa façade risque, lui, d'être pénalisé.

Pour en savoir plus, consultez le texte complet du règlement : www.woluwe1200.be (onglets services communaux → page propreté publique)

Demande de nettoyage de tag/graffitis : division Réalisation et Entretien 02.761 27 55 – i.vandevelde@woluwe1200.be



INVESTIR POUR PRÉSERVER LE COMMERCE ET FAVORISER LA MIXITÉ

Bénéficiant d'un droit de préemption sur le périmètre Georges Henri, la commune poursuit sa politique d'acquisition d'immeubles. Pour rappel, le droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur de manière préférentielle, avant tout autre candidat, aux conditions fixées par le vendeur. Les propriétaires demeurent, bien entendu, libres de vendre ou de ne pas vendre, de déterminer le prix de la vente et de rechercher les candidats acquéreurs de leur choix. Le but de ces acquisitions est, dans la mesure du possible, de favoriser la mixité du quartier en aménageant des logements aux étages.



La commune a acquis 5 bâtiments situés avenue Georges Henri

N° 265 : en 2013 la commune avait favorisé l'ouverture d'une épicerie fine. Un nouveau gérant a repris les rênes de ce commerce de primeurs début de ce printemps. Aux étages ont été aménagés deux logements communaux de 1 et 3 chambres qui sont occupés.

N° 319 : des travaux de réaménagement du bâtiment auront lieu dès l'automne 2017. Le service des classes moyennes a autorisé jusqu'à cette date une occupation éphémère par la société « Lili Bulk » qui procède au conditionnement de produits alimentaires en bocaux de verres consignés dans une



volonté de réduire les déchets et de préserver l'environnement. Il ne s'agira pas d'un commerce accessible au public mais de locaux techniques provisoires.

N° 342-344 : le rachat par la commune a permis d'assurer la continuité des activités de la Maison de la Tarte. Des travaux de rénovation du bâtiment sont à l'étude.

N° 350 : ancien immeuble de la Poste. Des travaux de réaménagement vont permettre d'offrir une surface commerciale plus grande que celle existante au rez-de-chaussée et d'aménager des logements communaux aux étages. Le permis d'urbanisme a été délivré et les travaux devraient débuter cet automne.

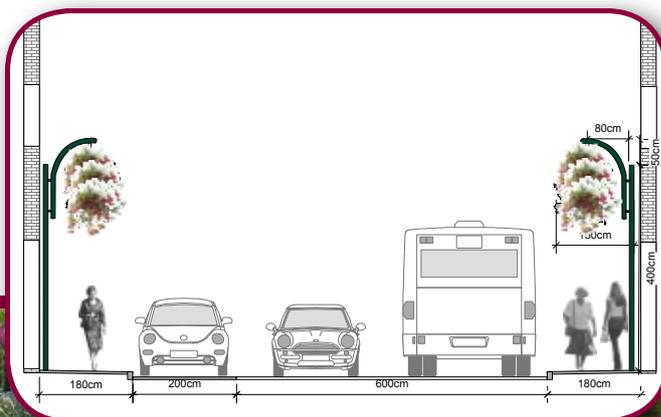
N° 359 : un projet de remise à neuf du bâtiment est à l'étude.

Un espace public plus convivial grâce à un nouveau fleurissement

Dans une volonté d'améliorer l'esthétique de l'avenue

Georges Henri, Gregory Matgen, échevin de l'Environnement, a décidé de remplacer les anciens bacs à fleurs en béton, très massifs et déjà anciens, par des suspensions florales. Des mâts de 4,5m de teinte gris clair, placés le long des façades, supporteront des suspensions florales de 1,5m de haut. Les plantations sont réalisées aux serres communales, le choix s'est porté sur du pelargonium (géranium) dans les tons de rouge et rose.

Ces nouvelles floraisons suspendues auront l'avantage de dégager les trottoirs permettant une circulation piétonne plus fluide. D'ici quelques mois, un vaste programme de rénovation des trottoirs sera également lancé.





RENFORCER LA SECURITE

Depuis 2012 des caméras de surveillance ont été placées dans une trentaine de lieux sur le territoire communal. Une dizaine de nouveaux lieux seront sécurisés en 2017. Le quartier Georges Henri compte des caméras de sécurité à différents endroits : square de Meudon, entrée du parc Georges Henri, place Degrooff et boulevard Brand Whitlock. Le parvis Saint-Henri sera équipé cette année. Ces caméras sont directement reliées au dispatching central de la zone de police Montgomery et permettent, en temps réel, d'orienter les patrouilles d'intervention et de renforcer la surveillance du territoire.



Sécuriser les commerces

Un système d'alarme audiovisuelle anti-agression, dénommé «Télépolice Vision», est disponible pour les commerçants de la commune. Il s'agit de caméras placées dans les commerces, qui peuvent en cas de menace être discrètement mises en connexion auditive et visuelle avec le dispatching de la zone de police Montgomery.

L'installation du système Télépolice Vision s'élève à 150€ et les frais d'abonnement reviennent à 54,90€ par mois.

Pour favoriser la sécurisation des commerces, la commune octroie une prime qui s'élève à 50% du montant de la somme investie pour l'installation, et à 50% des frais de redevance mensuelle, avec un plafond de 550€ par commerce et par an.

Brochure gratuite d'information sur les conditions d'octroi : service communal de la Prévention – 02.761.29.77 - prev@woluwe1200.be.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PMR

Nous serons tous, un jour ou l'autre, des PMR

Bordures trop hautes, panneaux de signalisation placés au milieu du trottoir, bacs à plantes encombrants... Pas toujours facile de se déplacer quand on est une personne à mobilité réduite (PMR) ... Et nous sommes tous concernés :

béquilles à la suite d'une opération, femmes enceintes, déplacements avec une voiture d'enfant ou de très jeunes enfants, colis ou bagages encombrants, personnes mal voyantes ou malentendantes, seniors, ... nous sommes tous des personnes «à mobilité réduite» à un moment ou à un autre de notre vie.

Améliorer l'accessibilité

A Woluwe-Saint-Lambert, le Collège est attentif à cette problématique. Un groupe de travail, constitué des services communaux, d'associations représentatives du secteur du handicap et d'usagers PMR, étudie l'amélioration de l'accessibilité des PMR dans l'espace public. Suite à ses analyses, sur proposition d'Isabelle Molenberg, échevine des Personnes handicapées, le Collège a décidé de créer des «boucles PMR», à savoir des parcours pédestres permettant aux PMR de se déplacer le plus aisément possible, en y rencontrant un minimum d'obstacles. Depuis 2014, deux boucles PMR ont déjà été finalisées. La commune a fait appel à un bureau d'étude spécialisé en mobilité piétonne et accessibilité qui étudie le tracé et relève les adaptations à réaliser (abaissement de bordure, suppression d'obstacle,...). les travaux sont ensuite planifiés. Le parcours est identifié grâce à des logogrammes au sol.

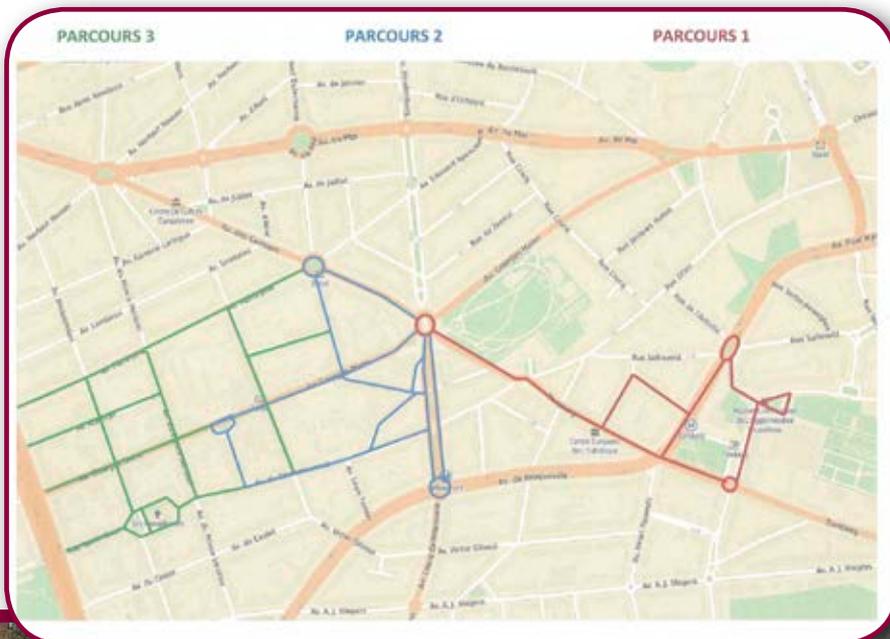


Une 3^{ème} boucle PMR est ... en route

Le premier trajet réalisé en 2014 permet de relier le Tomberg où se trouvent des sites importants, tels les services communaux, le commissariat de police, le complexe sportif Poséidon ou la station de métro Tomberg accessible par un ascenseur, au square de Meudon et donc au quartier commerçant Georges Henri. La seconde boucle a complété cette première dans une partie du quartier Georges Henri.

Le tracé d'une 3^{ème} boucle PMR, comprenant ces deux itinéraires, vient d'être défini. Il va maintenant être étudié par le bureau d'étude spécialisé afin de définir les aménagements nécessaires, les travaux seront ensuite réalisés.

Boucle PMR n°3 : av. du Couronnement, du Prince Héritier, Prékelinden, Albertyn, Marie-José, rues Servais-Kinet, du Bois de Linthout, du Pont-Levis, Saint-Henri et parvis Saint-Henri.





Les 9 et 10
septembre aura lieu
la traditionnelle
braderie d'automne
de l'avenue
Georges Henri

Nouvelles enseignes 2016-2017

LES FLEURS DU MALT

Caviste en bières
45 avenue du Roi Chevalier
02 779 16 97
hello@lesfleursdumalt.beer

FORO ROMANO

Brasserie- cuisine italienne
2, avenue Heydenberg
02 770 29 49
Réservations : thefork.be
<http://www.fororomano2.be>

LES MERVEILLES DE NANNY

Primeurs -épicerie fine
15, avenue Heydenberg
02.437.17.07
lesmerveillesdenanny@hotmail.com

BUCKET'S FOOD

Petite restauration
174 avenue Georges Henri
0485 427 273

GHY OPTIC

Optique
227 avenue Georges Henri
02.833.21.00
www.ghyoptic.com

ZEN-ESTETIC

Esthétique
334/1, avenue Georges Henri
02.742.11.13
www.zen-estetic.be

CROSSFIT POWER FACTORY WOLUWE

351 avenue Georges Henri
0487.47.47.14

SHOPINK DESIGN

Vrétation graphique - Vente de cartouches d'encre
380 avenue Georges Henri
02.734.25.15 -0478.255.575
shopink.design@gmail.com

GRANT PROPERTIES

Agence immobilière
509 avenue Georges Henri
02.772.45.05 - Fax 02.772.45.06
<http://www.grantproperties.be/fr>

LYNA COOKIES

Gâteaux personnalisés
73 avenue Prekelinden
0486.468.180
aouicha@live.be
<https://www.facebook.com/Gateaux-bruxelles>

THE VAP HOUSE

Cigarette électronique
1, rue Bâtonnier Braffort
6 Galerie de Linthout
02.732.76.72
<http://thevaphouse.be/>

ALYZEE

Mode- Fourure
508, avenue Georges Henri
02.537.78.52

Une question,
une suggestion,
nous sommes
à votre écoute !

- Division « Développement des noyaux commerciaux et Expansion économique »
Irène Schwartz-Presburg - 02.761.27.72
i.schwartz@woluwe1200.be
- Cabinet de Michèle Nahum, échevine des Classes moyennes : 02.761.27.37
m.nahum@woluwe1200.be
- Cabinet du bourgmestre
Cécile Arnould : 02.774.35.22
c.arnould@woluwe1200.be

